

Reconnaissance de dettes pour : "Vivapoly 2025 : S2425-EVENT-REMB-12"

Lors de l'événement Vivapoly 2025, organisé conjointement avec l'association IDM, les dépenses et recettes ont été enregistrées en par l'une ou l'autre de nos deux associations, conduisant à un bilan de l'événement différent. Comme convenu, le but est d'équilibrer le bilan, et c'est dans cette optique que ce place ce document, justifiant un remboursement de 343.46CHFà IDM.

Les différentes dépenses et recettes sont énumérées ci-dessous:

- 1. Frais de participation, payés par IDM : 70 CHF
- 2. Frais d'achât des bières BFM, payés pas IDM : 288.85 CHF
- 3. Frais des cautions de verres, payés par IDM : 88 CHF
- 4. Bénéfice des caisses, enregistré par IDM : 63.25 CHF
- 5. Bénéfice des camipros, enregistré par IDM : 151 CHF
- 6. Bénéfice SumUP, enregistré par Unipoly : 454.32 CHF

Ainsi, le bénéfice total de l'événement est de :

$$\frac{1}{2} \left(-70 - 288.85 - 88 + 63.25 + 151 + 454.32 \right) = 110.86$$

Ce qui conduit Unipoly à rembourser 454.32 - 110.86 = 343.46 CHF à IDM.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de **343.46** CHF à IDM.

Le 31.08.2025 à Lausanne.

pour IDM :

pour Guillaume Heubi :